



**NOUVEAU  
PACK 3XL**

Partage  
internet  
par Wifi



Débit  
Internet  
jusqu'à  
2,8 Mb/s

**Une belle idée cadeau à prix cadeau**

- Le smartphone : Internet + illico + GSM à 0 F
  - 2 000 F/mois de crédit de communication
  - 10 000 F/mois de forfait Internet Haut Débit de 2 Go
- Le tout sur 6 mois** en rechargeant au moins 5000 F/mois

**PACK 3XL, 3 en 1 : Internet + illico + GSM à seulement 72 000 F**

INFOS : 112

**N°677**

du 28  
**JANVIER**  
2014



**Pour la Patrie**

**L'UNION**

**Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**

**Editorial**

Par Koffi  
**SOUZA**

**RÉDUIRE LES LITIGES FONCIERS**

Le Togo est un pays qui dispose de larges espaces vacants. Il n'empêche : la spéculation foncière est de plus en plus forte. Un exode rural prononcé conduit les populations à se concentrer dans les villes. La population urbaine est de 38% du total de la population (2011). Le taux d'urbanisation est de ,3% annuel (est. 2010-15) toutes les villes connaissent une forte croissance. Avec à Lomé: 1 754 589 habitants, à Sokodé: 115 692 habitants, à Kara: 110 623 habitants, à Atakpamé: 85 408 habitants, à Palmé: 81 924 habitants, à Dapaong: 55 286 habitants, à Tsévié: 53 831 habitants.

L'augmentation du prix des terrains suscite des convoitises qui génèrent un important contentieux. Dans son numéro de janvier, 'Reflets du Palais', le mensuel publié par la Cour d'appel de Lomé, donne la parole à Molgah Kadjaka, la présidente de la Chambre nationale des notaires.

Les transactions immobilières génèrent trop de contentieux qui encombrant les tribunaux (...). On estime que 80% des litiges devant nos tribunaux sont d'ordre foncier', explique Mme Kadjaka dans un long entretien.

Il existe des causes juridiques à ces procès. Comme toutes les sociétés en voie de modernisation, le Togo connaît un passage accéléré de la propriété collective à la propriété individuelle. Les ventes par les collectivités sont souvent remises en cause par des membres de la collectivité qui, de plus ou moins bonne foi, prétendent n'avoir pas été associés à la prise de décision.

suite à la page 6

**P.7 Faure Gnassingbé officialise le Fonds National de la Finance Inclusive**

# Enfin! Du crédit aux plus pauvres



Le Président Faure Gnassingbé, lors de son discours à la cérémonie de lancement du FNFI

**P.4** Sur les principaux  
marchés de Lomé  
**L'indice Tubercules  
et plantains des plus  
fluctuants**

**P.5** FOOTBALL/CAN 2015  
**Le Togo exempté  
des tours  
préliminaires**

**P.3** La Cour constitutionnelle répond à une demande  
du Président de l'Assemblée nationale  
**«...pour les actes détachables de son  
mandat, la poursuite est subordonnée  
à la levée de l'immunité du député»**

**P.3** A l'occasion de son quatrième rapport de suivi  
**Le Togo liste ses bonnes  
pratiques liées à  
l'atteinte des OMD**



paie pour moi de moov

**Quand je téléphone à ma fille,  
c'est elle qui paie l'appel.**

je tape : **\*112\*** numéro de l'abonné#



no limit



Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)



**PA-LUNION**

[www.pa-lunion.com](http://www.pa-lunion.com)

**.COM**

**Prix:** Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

## TOGO TELECOM, UNE ENTREPRISE QUI MONTE



*Depuis la connexion directe au câble sous-marin, les attentes sont nombreuses. Le chantier est vaste mais TOGO TELECOM compte sur un personnel mobilisé pour l'atteinte des objectifs.*

### REPARTIR SUR UNE NOUVELLE BASE

2013 a été marqué, à TOGO TELECOM, par la mise en fonction d'un nouvel organigramme et de nouvelles nominations. Par cette nouvelle organisation, la Direction Générale compte redynamiser le personnel pour faire face aux prochaines échéances. Dans les différentes directions, anciennes et nouvelles, tout se met en place pour un meilleur rendement en 2014.



### SE SOUHAITER LES BON VOEUX

Un seul mot d'ordre motive les agents: "Ensemble on devient meilleur!". Ce slogan était encore fortement présent dans les voeux formulés par les différents responsables d'agence de l'intérieur du pays. Lors de la cérémonie de présentation de voeux, le Directeur Général a rappelé les efforts que chacun doit faire, à son nouveau poste, pour un rendement meilleur. Cet effort doit être continu et quotidien afin que TOGO TELECOM continue d'exister.



### FAIRE UN PAS DE PLUS A CHAQUE FOIS

La bonne manière de progresser, c'est de se fixer des objectifs concordant vers un objectif principal. Ceci, la Direction Générale a su l'insuffler à tout le personnel. Depuis 2007 que TOGO TELECOM s'est assignée comme mission de favoriser l'accès au haut débit à tous, cette manière de procéder a permis des avancées notoires sur plusieurs plans, à savoir, l'extension du réseau CDMA (illico, Helim Nomade), la pose de la fibre optique terrestre, un meilleur service du SAV, l'extension du réseau l'ADSL, l'aboutissement de plusieurs projets d'innovation et de rénovation et surtout la connexion directe au câble sous-marin. La baisse systématique des prix des outils et des tarifs de communication a largement contribué à une vulgarisation rapide des TIC au Togo. C'est en restant fidèle à cette philosophie que TOGO TELECOM apparaît régulièrement dans les 500 meilleures entreprises du continent.

### 2014: UN OBJECTIF COMMUN, UNE SEULE EQUIPE

**"FACE A LA ROCHE, LE RUISSEAU L'EMPORTE TOUJOURS, NON PAS PAR LA FORCE MAIS PAR LA PERSEVERANCE"**. En citant cette assertion de Jackson BROWN dans son message de voeux au personnel, le Directeur Général de TOGO TELECOM a dévoilé la philosophie qui, selon lui, doit guider le personnel face aux défis présents et futurs. Le tout premier défi est d'exister en tant qu'entreprise capable de participer au développement du Togo. Tel doit être l'objectif de tous afin que, travailler comme un seul homme, devienne aisée.

## La Cour constitutionnelle répond à une demande du Président de l'Assemblée nationale « ...pour les actes détachables de son mandat, la poursuite est subordonnée à la levée de l'immunité du député »

Late Pater

Voilà qui doit susciter des débats dès ce matin, surtout qu'il est difficile, pour l'heure, de savoir ce qui a poussé le patron du Législatif togolais à saisir la Cour constitutionnelle. Par lettre datée du 20 janvier 2014, le Président de l'Assemblée nationale, Dama Dramani, demande à la Cour constitutionnelle de répondre à la question suivante : « un député est-il protégé par l'immunité parlementaire pour les actes réputés être commis avant son élection ? ». Et ce, au regard de l'article 53 de la Constitution qui dispose : « les députés et les sénateurs jouissent de l'immunité parlementaire. Aucun député, aucun sénateur ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou des votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions, même après l'expiration de son mandat.

Sauf le cas de flagrant délit, les députés et les sénateurs ne peuvent être arrêtés ni poursuivis pour crime et délits qu'après la levée, par leurs Assemblées respectives, de leur



Dama Dramani, Président de l'Assemblée Nationale

immunité parlementaire. Toute procédure de flagrant délit engagée contre un député ou contre un sénateur est portée sans délai à la connaissance du bureau de leurs Assemblées. Un député ou un sénateur ne peut, hors session, être arrêté sans l'autorisation du bureau de l'Assemblée à laquelle il appartient. La détention ou la poursuite d'un député ou d'un sénateur est suspendue si l'assemblée à laquelle il appartient le requiert.

Pour le juge constitutionnel, cette

disposition confère une immunité d'irresponsabilité. L'irresponsabilité ou l'immunité de fond ou encore fonctionnelle protège le député de toute poursuite judiciaire, pendant et après son mandat, pour les actes accomplis dans l'exercice de celui-ci. Et l'alinéa 3 de l'article 53, sur « le cas de flagrant délit », pose le principe de l'inviolabilité ou de l'immunité de procédure qui vise les actes détachables des fonctions du député. Du coup, du fait de cette inviolabilité, le privilège qu'a le député d'échapper aux poursuites

intentées pour des actes étrangers à l'exercice de son mandat n'est pas absolu. « L'inviolabilité ne confère pas un privilège personnel qui mettrait le député au-dessus du droit commun en lui accordant une impunité ; elle ne supprime donc pas le caractère illicite de tout acte commis par le député en dehors de ses fonctions et ne le met pas à l'abri de ses conséquences judiciaires », déclare le juge constitutionnel dans un avis en date du 27 janvier 2014.

En somme, l'immunité parlementaire confère au député une irresponsabilité, pendant et après le mandat, pour les actes posés dans l'exercice de celui-ci. Le député doit répondre des actes commis avant son élection qui lui confère l'immunité parlementaire et aussi des actes commis pendant l'exercice de son mandat détachables de celui-ci. Et « en toutes hypothèses, pour les actes détachables de son mandat, la poursuite est subordonnée à la levée de l'immunité du député lorsque l'Assemblée nationale est en session ou à l'autorisation du bureau de l'Assemblée nationale lorsqu'elle est hors session ».

## 24<sup>e</sup> Session ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine De la nécessité d'une révolution alimentaire adéquate et juste pour l'Afrique

Le 22<sup>e</sup> sommet des chefs d'état de l'UA se tiendra à Addis Abéba les 30 et 31 Janvier prochains. Depuis ce lundi matin du 27 Janvier 2014, à la grande salle de conférence de l'Union, les ministres des Affaires étrangères et autres désignés par les gouvernements des Etats membres examinent les rapports d'activités de la Commission de l'Union Africaine, les recommandations du Comité des Représentants Permanents de l'Union Africaine (COREP) sur l'application des décisions antérieures du Conseil Exécutif et de l'Assemblée, ainsi que le rapport du comité ministériel concernant les candidatures.

Ils doivent aussi en marge de l'étude des rapports de mise en œuvre de la Déclaration Solennelle pour l'Egalité des Genres en Afrique (DSEGA), sur la situation au Moyen-Orient et en Palestine et sur l'application de la décision de l'Assemblée de donner « compétence à la Cour de Justice des Droits de l'Homme Africaine », se prononcer sur les crimes internationaux.

Ils en ont pour 48h. 48h de travail

d'arrache-pied qui se termineront par l'élection de nouveaux membres du Conseil de Paix et de Sécurité pour un mandat de deux ans, de même que l'élection aux postes de président et vice-président du conseil de l'Université Panafricaine.

Après une longue période de suspension, la délégation Malgache a été accueillie à nouveau ce matin parmi ses pairs.

Même si les questions de paix et de sécurité prennent le dessus de tous les rendez-vous de ce moment ici à Addis Abéba, le conseil a rappelé ce matin que l'Union a choisi d'influencer ses travaux par le thème central qui est « Année de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire en Afrique ».

Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, présidente de la commission de l'Union Africaine, s'est montrée convaincue pour « ce qu'il conviendrait de faire à l'avenir pour une Afrique intégrée et prospère conduite par ses citoyens et représentant une force dynamique dans le monde ».

« Nous présenterons au sommet notre agenda 2063, ce qui sera suivi

(suite à la page 4)

A l'occasion de son quatrième rapport de suivi

## Le Togo liste ses bonnes pratiques liées à l'atteinte des OMD

Après la situation exhaustive sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), cela constitue la troisième grande partie du quatrième rapport de suivi rendu public le 14 janvier dernier. Il s'agit de toute une liste des bonnes pratiques.

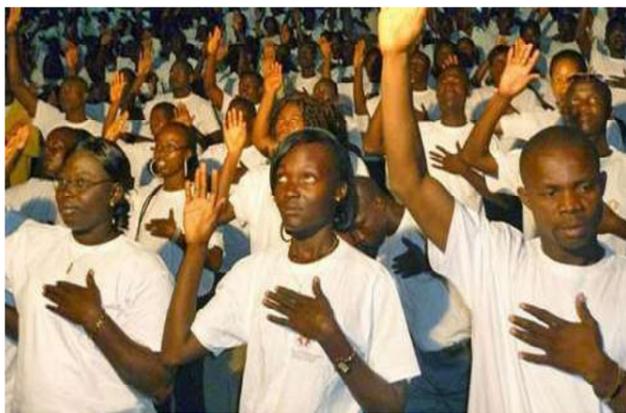
**OMD 1. Subvention des intrants et des travaux agricoles ; mise en œuvre du PADAT, PASA et PPAO centré sur les petits agriculteurs et l'amélioration de la productivité dans le cadre du PNIASA ; lancement du Programme de volontariat national (PROVONAT).** Lancé en septembre 2011, le PROVONAT vise à promouvoir le volontariat national dans des actions de développement socio-économique sur toute l'étendue du territoire togolais. Il s'agit spécifiquement pour le programme de mettre en place un mécanisme de mobilisation et de valorisation sociale des ressources humaines disponibles dans le pays ; promouvoir et valoriser l'engagement volontaire à travers la participation aux solutions de développement du pays ; initier une amélioration des conditions de vie des populations pauvres en créant une meilleure capacité aussi bien au niveau des communautés que des structures d'appui. La mobilisation des candidats au volontariat se fait par des actions de communication et de sensibilisation auprès des jeunes étudiants et primo-

demandeurs d'emploi du Togo. Les potentielles structures d'accueil sont aussi approchées puis sélectionnées suivant des critères spécifiques. En avril 2012, le PROVONAT a été régionalisé avec la mise en place de cinq (5) centres régionaux du volontariat, afin de rendre le programme plus accessible aux candidats et acteurs de toutes les régions du Togo. Au total, 3530 volontaires ont été déployés depuis le lancement du programme dont 15% ont déjà obtenu un emploi. Le rapport Hommes/Femmes se situe autour de 40% dans toutes les vagues de volontaires affectés aux structures d'accueil qui se trouvent être principalement l'administration publique et les organisations de la société civile. A cela s'ajoute la mise en œuvre des programmes du Fonds d'Insertion pour les Jeunes (FIJ) et du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ), du programme AIDE (Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche) et du PDC et PDC plus.

**OMD 2. Gratuité des frais de scolarité ; promotion des cantines scolaires ; mise en œuvre du PERI.**

**OMD 3.** Mise en œuvre du Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité du Genre (PNEEG).

**OMD 4 et 5. Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA).** La CARMMA a été lancée en mai 2009 par l'Union



Des volontaires du PROVONAT prêtent serment

Africaine, dans l'optique de déclencher plus largement des actions concentrées pour améliorer la santé maternelle et assurer la survie des mères et des nouveau-nés sur le continent. Le principal objectif de la CARMMA est d'accroître la disponibilité et l'utilisation des services de soins de santé publique accessibles et de qualité y compris ceux liés à la santé sexuelle et reproductive, indispensable pour la réduction de la mortalité maternelle. La vision de la CARMMA est de prendre appui sur les efforts d'ores et déjà engagés pour améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile partout en Afrique ; produire et partager les données sur la santé maternelle, néonatale et infantile ; plaider pour un engagement politique accru, et une mobilisation de ressources nationales en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile ;

communiquer plus largement avec le public africain afin d'inspirer l'action. Le Togo a lancé sa première CARMMA en 2010 avec l'appui de ses principaux partenaires qui sont, entre autres, l'OMS, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et le PNUD. Dans ce cadre, la Commission nationale pour la santé de la femme et de l'enfant a été mise en place et une subvention est accordée à la césarienne. Le coût de la césarienne, jadis de 85.000 à 110.000 FCFA, est passé depuis mai 2011 à 10.000 FCFA, coût unique dans toutes les formations sanitaires publiques du Togo.

**Institut National d'Assurance Maladie (INAM).** Le Gouvernement togolais a décidé dès 2009 de prendre des mesures afin de permettre à moyen terme, à toute la population de disposer d'un minimum de protection sociale. Dans

ce cadre, suite à un processus participatif démarré en 2009, une loi de 2011 a institué un régime obligatoire d'assurance maladie au profit des agents publics et assimilés. La création de l'Institut National d'Assurance Maladie, chargé de la gestion de ce régime d'assurance maladie, a été effective la même année. L'INAM offre une prise en charge qui varie de 80% pour les produits pharmaceutiques et autres soins à 100% pour les accouchements, en passant par les hospitalisations qui sont couvertes à 90%. La prise en charge des enfants de moins de 5 ans ainsi que des césariennes est de 100%. Le système d'assurance maladie de l'INAM offre plusieurs avantages. Il élimine ou réduit les risques financiers liés à la maladie ; évite aux individus de se ruiner ou de s'endetter en cas de maladie ; évite aux individus de retarder le recours aux soins ou d'abandonner un traitement par manque d'argent ; rend solvable la demande de soins ; améliore la fréquentation des formations sanitaires ; stabilise le financement des formations sanitaires ; permet un dialogue entre les usagers et les structures de soins. Le taux de cotisation est fixé à 7% du salaire mensuel réparti à part égale entre l'Etat (l'employeur) et l'agent public assuré. Plus de 300.000 agents de l'Etat ont déjà bénéficié de la couverture à ce jour. Le nombre de bénéficiaires au sein du ménage de

l'assuré est toutefois plafonné à 6.

**OMD 6. Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP).** Le Togo a adhéré à l'« Initiative Faire reculer le Paludisme », lancée en octobre 1998 par l'OMS, l'UNICEF, la Banque Mondiale et le PNUD. Dans cette perspective, il a élaboré en 2001, 2006 et 2011, avec l'appui de ses partenaires, les plans stratégiques qui visent la réduction du fardeau du paludisme à travers la prévention et l'amélioration de la prise en charge des cas. Le PNLP 2011-2015 a pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de la santé de la population, en réduisant de façon significative le paludisme d'ici à 2015. Afin d'atteindre ses objectifs, le Togo s'est fixé plusieurs missions d'ici à 2015, entre autres : assurer le test de confirmation biologique pour 100% des cas suspects de paludisme à tous les niveaux ; assurer la prise en charge correcte et rapide de 100% des cas de paludisme confirmés à tous les niveaux ; porter au moins à 80% l'utilisation des MILDA au sein de la population togolaise ; porter à 100% la protection des femmes enceintes par le Traitement préventif intermittent (TPI2) ; porter à 100% la protection des enfants de moins d'un an par le TPI ; renforcer la communication pour un changement de comportement et la mobilisation sociale en faveur de

(suite à la page 4)

Sur les principaux marchés de Lomé

## L'indice Tubercules et plantains des plus fluctuants

Jean Afolabi

Sur les huit derniers mois, l'indice Tubercules et plantains ne cesse de grimper et de chuter sur les principaux marchés de la capitale. Echappant à toutes prévisions, au grand dam, sans doute, des ménages. En décembre, il était pointé à 87,1 par la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale, en hausse par rapport à la même période de l'année dernière. Il partait de 105,9 en septembre. Il a chuté à 92,2 le mois suivant, pour remonter à 98,1 en novembre. En juin, il était noté à 136,7. Il grimpe à 144,7 en juillet, pour chuter à 93,5 en août. En mars, l'indice Tubercules et plantains est pointé à 116,3, pour passer à 105,4 le mois suivant avant de remonter à 132,5 en mai.

A l'inverse, Sels, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a. semble constant dans sa chute. De 110,4 en septembre, l'indice s'est retrouvé à 105,8 en décembre. En passant par 107,3 en octobre et 106,9 en



novembre. De juin à août, il est passé de 124,5 à 111,8 puis à 110,8. Une tendance à encourager. Bien que stable dans le temps, l'indice Restaurant et hôtel a franchi un palier de plus d'un point depuis trois mois où il se retrouve à 121,7. Depuis mars, il était à 120,4 avant de monter en octobre.

Au titre des indices les plus stables du moment, l'on compte Enseignement. A 111,3 depuis mars dernier, il y est resté jusqu'en septembre. Depuis la rentrée des

classes, il est monté à 113,3. L'indice Communications a également fait son temps. D'avril à août, il est resté collé à 101,0. Depuis septembre, il a chuté à 100,8. L'indice Transports joue également à la stabilité, mais avec des variantes. De 117,9 en avril, il est monté à 118,0 le mois suivant. Et depuis, il oscille entre 118,0 et 118,5. Mais les choses risquent fortement de changer avec la récente hausse subite des prix des produits pétroliers.

Infractions aux relations financières extérieures

## La commission du contentieux est annoncée

En matière d'infractions à la réglementation des relations financières extérieures des pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), il était recommandé qu'au-delà d'une somme supérieure ou égale à 500 millions de francs, le ministre en charge des finances requière l'avis d'une commission dite Commission du contentieux aux fins de valider une transaction financière. Toutefois, elle peut être consultée par le ministre pour des demandes de transactions portant sur des montants inférieurs. Le ministre des finances adresse le dossier de l'affaire à la commission du contentieux accompagné de ses propositions. La commission du contentieux peut, de sa propre initiative, formuler à l'intention du ministre les observations ou recommandations qu'elle juge utiles en matière de contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures.

Pour faire vite et rattraper le retard sur le délai fixé par l'Uemoa en la matière, un décret a été pris le 15 janvier dernier en conseil des ministres, portant attribution,

composition et fonctionnement de cette commission. Elle est composée de huit membres dont un magistrat – désigné conjointement par le ministre en charge de la justice et son collègue des finances –, un agent judiciaire de l'Etat ou tout agent en tenant lieu, le directeur général du Trésor, le directeur général des douanes ou son représentant, un représentant de la Banque centrale ou encore le président de la Chambre du commerce ou son représentant. Ne peuvent être membres de la commission les personnes frappées d'une interdiction résultant d'une décision de justice, de diriger, d'administrer ou gérer un établissement de crédit, d'exercer les fonctions d'agent de change ou l'activité d'intermédiaire en bourse, d'être électeurs, éligibles ou désignés aux juridictions professionnelles, aux chambres de commerce et aux chambres de métiers.

Lorsque la commission du contentieux est saisie par le ministre d'une demande de transaction, son secrétariat en informe le demandeur à la transaction, par lettre

recommandée avec accusé de réception. Il invite ce dernier à communiquer à la commission, les informations qu'il juge utiles pour appuyer sa demande dans un délai de quinze jours calendaires à compter de la réception de la lettre susvisée. Le demandeur de la transaction présente ses observations orales au cours de la réunion de la commission où il est convoqué dans un délai de trente jours calendaires à compter de la saisine de la commission par le chargé des finances.

La commission ne peut délibérer que si quatre au moins de ses membres sont présents ou représentés. La délibération de la commission est arrêtée par consensus. A défaut, il est procédé au vote à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Les dépenses de fonctionnement de la commission sont prises en charge par le budget de l'Etat. Ses membres perçoivent une indemnité de session dont le montant et les modalités de paiement sont fixés par arrêté du ministre des finances. Ils sont tenus au secret professionnel.

Au groupe Ecobank

## L'administrateur Paolo Gomes démissionne

Ecobank Transnational Incorporated (ETI) annonce la démission de Paolo Gomes en sa qualité d'administrateur non exécutif de son conseil d'administration, démission prenant effet à partir du 22 janvier. Les raisons de cette décision ne sont nullement évoquées par la banque qui, il y a quelque temps, avait déjà fait démissionner sa directrice des Finances et risque, la dame Laurence do Rego.

Paulo Gomes est entré au conseil d'administration de ETI en 2006. Avant cette date, il a été administrateur exécutif du Groupe de la Banque mondiale à Washington, DC de 1998 à 2006. De 1995 à 1998, il a travaillé au ministère des Finances, du plan et du commerce de la Guinée-Bissau en tant que conseiller principal, directeur du Planning stratégique, de l'Investissement Public et de la Dette. M. Gomes est

fondateur et gestionnaire principal de Constelor Holdings et président du conseil de FIG Fund. Il est titulaire d'un Certificat d'études politiques de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris en France, d'une Maîtrise en Economie et Commerce International de l'Institut d'Etudes Libres de Relations Internationales de Paris, et d'un Master en Politique Economique et Gestion de la Harvard Kennedy School of Government (Etats-Unis).

Sur le marché interbancaire de l'Umoa

## 24,700 milliards Cfa d'emprunts la 3<sup>ème</sup> semaine de janvier au Togo

Sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la semaine du 14 au 20 janvier 2014, les banques et établissements de crédit de la place Togo ont enregistré des emprunts à hauteur de 24,700 milliards de francs Cfa et des prêts à 10,400 milliards. Ceci porte sur un total de 110,150 milliards pour les prêts dans toute l'Union, et autant pour les emprunts.

Les emprunts au Togo sont notamment à deux semaines pour 17,000 milliards et à un mois pour 2,700 milliards. A deux semaines, le taux moyen pondéré a été fixé à 5,40%. Tandis que le taux minimum et le taux maximum se sont situés respectivement à 4,50% et 6,00%. A un mois, ces trois taux se sont situés respectivement à 5,28%, à 4,50% et à 6,50%.

En termes d'emprunts, les établissements du Burkina Faso en ont enregistré plus, à 46,000 milliards,

contre 1,000 milliard pour les prêts. Les emprunts étaient, entre autres, à une semaine pour 41,000 milliards. A cette échéance, le taux moyen pondéré s'est situé à 2,97%. Le taux minimum et le maximum étaient respectivement à 2,50% et à 6,00%. Mais, d'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), ce sont les établissements de la Côte d'Ivoire qui ont enregistré le plus de prêts au cours de la même période, à 73,250 milliards, dont 42,750 milliards à deux et 5,000 milliards à une semaine. A cette dernière échéance, les taux étaient de 4,91%, à 3,07% et à 5,80%.

Au cours de la même période, le Bénin a fait 5,000 pour les prêts et 2,500 milliards pour les emprunts. Le Mali a enregistré 8,500 milliards et 5,500 milliards et le Sénégal 7,400 milliards et 17,600 milliards. La Guinée-Bissau n'a enregistré que des prêts, à 1,500 milliard, alors que

le Niger a fait 3,100 milliards pour les prêts et autant pour les emprunts.

L'évolution du marché interbancaire de l'Union a été marquée, en novembre 2013, par un accroissement du volume des transactions et des taux d'intérêt. En effet, le volume moyen hebdomadaire des opérations interbancaires, toutes maturités confondues, s'est établi à 130,1 milliards en novembre 2013 contre 128,8 milliards en octobre 2013. Le taux moyen pondéré des opérations est ressorti à 3,76% en novembre 2013, en hausse de 2 points de base. L'évolution du marché interbancaire reflète celle de l'ensemble des compartiments, à l'exception de celui relatif à une semaine sur lequel les opérations ont baissé de 13,9 milliards pour s'établir à 66,2 milliards au cours du mois sous revue. Le taux d'intérêt des opérations à une semaine est ressorti à 2,93% contre 3,05% le mois précédent.

A l'occasion de son quatrième rapport de suivi

## Le Togo liste ses bonnes pratiques liées à l'atteinte des OMD

(suite de la page 3)

la lutte contre le paludisme. Acet effet, des axes stratégiques sont en cours de mise en œuvre, notamment : (i) le renforcement de la prévention du paludisme pour un accès universel, (ii) le renforcement et la diversification du partenariat, (iii) le renforcement de la surveillance épidémiologique et entomologique, et (iv) l'amélioration du suivi de la pharmacorésistance, de la pharmacovigilance et du contrôle de qualité des intrants antipaludiques. Il est également organisé des quinzaines de prise en charge gratuite dans toutes les formations sanitaires, des cas de paludisme pour tous les patients souffrants. Elles ont pour objectif d'améliorer l'accessibilité financière des populations au traitement antipaludique et de relever le niveau des indicateurs de performance retenus en accord avec le Fonds Mondial.

Programme nationale de lutte

contre le sida (PNLS) : gratuité des ARV. En matière de lutte contre le sida, le Togo s'est engagé à mener une bataille sans merci contre ce fléau dans le but de protéger sa population, les personnes infectées et affectées afin de contribuer au développement du pays. Dans ce contexte, des Plans stratégiques nationaux de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles sont élaborés dans un processus très inclusif et multisectoriel. L'objectif poursuivi par ces plans est de freiner la propagation du VIH en renforçant la prévention de l'infection à VIH et des IST, en intensifiant la prise en charge globale, en renforçant la gouvernance et la gestion de la réponse. Le PNLS/IST est l'organe technique chargé de conduire sur le terrain les interventions spécifiques qui sont essentiellement de deux ordres : préventif et thérapeutique. C'est dans ce contexte de prise en charge thérapeutique que le Togo a

décrété en novembre 2008 la gratuité des ARV. Cette mesure sociale a été couplée au processus de décentralisation de la dispensation des ARV. Le nombre de structures de prise en charge est passé de 54 en 2006 à 141 en 2012, avec un taux de couverture géographique de 44,2% ; sur la même période, le nombre de structures de dispensation des ARV est passé de 5 à 69, avec un taux de couverture géographique de 49%. Au cours de l'année 2012, 30.334 PVVIH ont reçu un traitement ARV. Ces mesures ont ainsi permis de régler, pour les PVVIH, les problèmes d'accessibilité financière et géographique.

OMD 7. Mise en œuvre du Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) et du Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA).

## 24<sup>e</sup> Session ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine De la nécessité d'une révolution alimentaire adéquate et juste pour l'Afrique

(suite de la page 3)

par des consultations nationales au niveau des Etats membres, et nous devons veiller à ce qu'au moment où le sommet de juillet adoptera le cadre de travail de cet agenda, cela reflète les points de vue des pays et des populations, pour que cela soit le début d'une ère nouvelle pour le continent africain» a ajouté Dr Dlamini-Zuma.

S'intéressant au thème d'affiche de cette 24<sup>e</sup> session, la présidente de

la commission de l'UA a insisté sur la nécessité pour l'Afrique de garantir une croissance de 7%. «Pour que l'Afrique garantisse cette croissance, l'agriculture et l'agro-industrie sont essentielles étant donné que cela contribue à une bonne partie du PIB du continent» a-t-elle soutenu.

Et le Secrétaire exécutif du conseil de l'Union, le ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie, Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus de marteler à la suite de Mme ZUMA,

comme pour donner le ton de ce qu'il faut pour une Afrique libre : « Pour nos produits agricoles, nous devons être des fixeurs des prix et non subir des prix. Nous avons les moyens et nous pouvons faire face à la pauvreté et à la malnutrition ». Mais comment ? « Il faut juste pour l'Afrique une révolution Alimentaire adéquate et juste » ajoutera-t-il.

Les travaux des ministres en commission ont commencé et prennent fin ce vendredi à la tombée de la nuit.

FOOTBALL/CAN 2015

## Le Togo exempté des tours préliminaires

La Confédération Africaine de Football (CAF) a communiqué vendredi, au Cap, à l'issue de la réunion de son Comité Exécutif la classification pour la désignation des têtes de séries pour les préliminaires de la Coupe d'Afrique des Nations, Maroc 2015 qui se dispute du 17 janvier au 7 février 2015 dans les villes de Rabat, Agadir, Tanger et Marrakech.

Sur les 51 pays engagés pour ces éliminatoires, les 21 premiers au classement CAF - dont le Togo classé 11e à l'issue du classement CAF qui combine les performances lors des trois dernières éditions de la CAN, dans les éliminatoires de ces éditions-là, ainsi que lors des éliminatoires de la Coupe du monde 2014 - sont qualifiés d'office pour la phase de groupe. Les sept autres participants à la phase de groupe seront connus à la suite des tours préliminaires qui se dérouleront entre mai et août 2014.

Le tirage au sort des éliminatoires se tiendra le dimanche 27 avril 2014 au Caire en Egypte. Les éliminatoires se dérouleront en divers tours préliminaires ainsi qu'une phase de poule avec Sept (7) groupes de quatre équipes. Les deux premières équipes de chaque groupe seront directement qualifiées pour la CAN Orange 2015 ainsi que le meilleur 3e des sept groupes.

La phase de groupe se déroulera entre le 5 septembre et le 19 novembre 2014. Le tirage au sort



de la phase finale aura lieu le 26 novembre 2014 au Maroc dans une ville qui reste à déterminer.

### Chez les U20 et U17

Dans les catégories de jeunes, les Eperviers juniors du Togo vont affronter la Guinée Equatoriale, lors du premier tour des éliminatoires

de la Coupe d'Afrique des moins de 20 ans, Sénégal 2015. Le match aller aura lieu le 4, 5 ou 6 avril 2014 à Lomé et le retour le 25, 26, ou 27 avril 2014 à Malabo. Le vainqueur sera face au Maroc

Enfin, les Eperviers cadets, eux, seront opposés à la Guinée Bis-

sau au premier tour de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 17 ans, Niger 2015. Le match aller se déroulera à Bissau le 13, 14 ou 15 juin 2014 et le retour à Lomé, le 27, 28 ou 29 juin 2014. Le vainqueur se mesurera au Sénégal.

## «We are one», hymne officiel de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014

Alors que la Coupe du monde 2014 débutera le 12 juin, la FIFA a annoncé jeudi que l'hymne officiel de la compétition sera chanté par Jennifer Lopez, Pitbull ainsi que par la Brésilienne Claudia Leitte. La clip, intitulé «We are one» ne sera dévoilé que quelques semaines avant le début du tournoi... mais la bande son est déjà disponible.



C'est officiel depuis jeudi soir, le titre «We are one» sera l'hymne officiel de la Coupe du monde 2014. C'est l'annonce faite par la FIFA lors d'une conférence de presse tenue à Rio de Janeiro, en compagnie de Pitbull, Jennifer Lopez et Claudia Leitte, les trois auteurs du morceau. Une chanson qui se veut fédératrice, avec des paroles en espagnol, portugais et anglais.

"Il n'y a que la musique et le football qui peuvent attirer 80 000 personnes dans un stade, mais dans un concert il n'y a qu'un artiste alors que dans le football ils sont 22", a ainsi fait savoir Jérôme Valcke, le secrétaire général de la FIFA, alors

que le chanteur Pitbull a de son côté indiqué que la musique est là pour «briser les frontières et montrer qu'à travers le sport et la musique nous sommes unis».

Moins connue sur la scène planétaire mais star incontestée au Brésil, Claudia Leitte a pour sa part qualifié «We are one» (littéralement «nous ne faisons qu'un»), comme un «golazo», c'est à dire un but spectaculaire dans le jargon sud-américain. Si le morceau est déjà disponible à l'écoute, le clip officiel lui ne sortira que quelques semaines avant le début de la Coupe du monde, histoire de faire monter la pression d'un cran.

BOXE/

## Kuegah défendra son titre champion des 69 kg en avril prochain

Le président de la Fédération togolaise de boxe (FETOBOX), Bayor Kelani, a confié samedi à Xinhua que le pugiliste togolais Prinz Lorenzo Folly Kuegah défendra son titre de la World Boxing Union (WBU) des 69 Kg en avril prochain à Lomé.

M. Bayor a rappelé que le boxeur togolais vivant en Allemagne depuis une trentaine d'années a conquis le titre de champion des 69 kg version WBU en décembre dernier.

"Prinz Lorenzo Folly Kuegah a volontairement choisi Lomé pour mettre en jeu ce titre", a indiqué M. Bayor, précisant que des tractations administratives sont en cours pour que ce combat se déroule la veille de la fête de l'indépendance du Togo, le 26 avril.

M. Bayor a souligné que la Fédération togolaise a présenté la ceinture WBU, le pugiliste et ses encadreurs en séjour à Lomé à la ministre des Sports et des Loisirs, Amouzou Drackey-Mensah. Cette dernière a eu également des séances de travail avec le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Robert Dussey, dans le cadre de ce combat.

Le président de la FETOBOX a affirmé que les autorités togolaises ont donné leur accord de principe pour que cet événement se déroule à Lomé et qu'ils n'attendent que la confirmation de la Fédération internationale de boxe.

M. Bayor a déclaré que toutes les démarches seront menées à temps pour que ce combat se déroule au Togo. Pour lui, le WBA est la version la plus prestigieuse de la Boxe à laquelle ont participé des boxeurs de renom comme Mohamed Ali et Myke Tyson.

FOOTBALL/

## Man United, 180 millions à dépenser en été

Alors que les actionnaires de Manchester United auraient décidé d'allouer une enveloppe de 180M€ en vue du mercato estival, les rumeurs courent. De Juan Manuel Mata à Edinson Cavani en passant par Paul Pogba et Dante, qui pourrait vraiment rejoindre les Red Devils cet été ?

Il a demandé du temps, il aura de l'argent. Seulement septième de Premier League et relégué à douze points du podium, David Moyes ne connaît pas le début de saison espéré par les supporters de Manchester United. Il faut dire que prendre la succession d'Alex Ferguson n'est pas la tâche la plus simple qui soit. C'est pourquoi les actionnaires américains des Red Devils auraient alloué une enveloppe de 180M€ à David Moyes pour le mercato d'été. Et ainsi rebâtir une équipe d'envergure internationale.

Et avec 180M€, il y a de quoi faire. Les rumeurs n'ont d'ailleurs pas tardé à être lancées, certaines plus cohérentes que d'autres. A commencer par celle de l'attaquant de Chelsea Juan Manuel Mata, entré en contact avec le club mancunien, et dont le transfert pourrait s'élever à 45M€ selon le Daily Mail. Une piste intéressante et très utile qui pourrait pallier les probables départs de Wayne Rooney, courtisé par le Real Madrid principalement, et de Robin van Persie. Mais aussi la pénurie offensive quand les deux internationaux sont blessés, comme actuellement.

ATHLETISME

## Rio 2016 annonce son budget pour les Jeux

Le comité d'organisation de Rio 2016 a annoncé que son budget pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2016 s'équilibrerait à R\$ 7 milliards. Les fonds proviendront uniquement du secteur privé : parrainage, ventes de billets, licences et contribution du Comité International Olympique (CIO).

Le président du CIO, Thomas Bach, a déclaré : «Nous tenons à féliciter Rio 2016 pour son budget équilibré. Nous sommes heureux de contribuer à hauteur de plus d'un milliard de dollars américains à l'organisation des Jeux et de voir que Rio entend financer ses opérations au moyen de fonds privés uniquement. Les organisateurs ont engagé une procédure de budgétisation extrêmement rigoureuse pour parvenir à ce résultat et nous estimons qu'ils peuvent envisager

l'avenir - et la tenue de Jeux réussis en 2016 - avec confiance.»

Le budget couvre tous les postes de dépenses et de revenus prévus par le comité d'organisation de Rio 2016 pour le bon déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques. Cette entreprise revient à organiser 65 championnats olympiques et paralympiques, à accueillir 16 000 athlètes et officiels de 204 Comités Nationaux Olympiques, 4 500 officiels techniques, 70 000 volontaires et plus

de 25 000 représentants des médias, et à répondre bien évidemment à leurs besoins en termes d'hébergement, de restauration et de transport.

Le président du comité d'organisation de Rio 2016, Carlos Arthur Nuzman, a confié : «Les Jeux Olympiques étant le plus grand événement sportif du monde, nous devons à Rio de Janeiro, au Brésil et à la communauté sportive mondiale d'offrir une édition des Jeux mémorable. Nous prenons notre

mission de planification et d'organisation très au sérieux.»

Lors de l'annonce du budget, le comité de Rio 2016 a redit qu'il s'engageait à équilibrer ses revenus et ses dépenses. Le directeur général de Rio 2016, Sidney Levy, a rappelé que les bons résultats enregistrés dans le domaine du parrainage et des licences permettaient d'anticiper des revenus suffisants pour couvrir les dépenses inscrites au budget présenté.

**banque atlantique**  
FAITE POUR VOUS

**flooz**  
Envoyer de l'argent devient si simple !  
no limit

Vous cherchez un moyen rapide, sûr et sans contrainte d'envoyer de l'argent à vos proches ? Optez pour Flooz et transférez de l'argent à vos proches ayant un numéro Moov. Le bénéficiaire le reçoit instantanément sur son téléphone et peut le retirer dans tous les points de vente Flooz. Frais d'envoi gratuits jusqu'au 30 septembre 2013. Tapez \*155# dès maintenant et laissez-vous guider.

**EXCLUSIVITÉ MOOV**

**flooz**

Frais de transfert à partir de 100 FCFA vers tout le Togo.  
Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

www.moov.tg

groupe **etisalat**

**Editorial**

**RÉDUIRE LES LITIGES FONCIERS**

suite de la page 1

Il est donc important que les transactions soient juridiquement « blindées » et que les tribunaux ne puissent pas remettre en cause des titres de propriété régulièrement acquis. La modernisation du service des titres fonciers et du cadastre effectuée ces dernières années commence à porter ses fruits. Il est aussi nécessaire que soit respecté le domaine public contre les appropriations privées.

L'insécurité foncière doit être combattue. Elle porte une atteinte à l'intégrité des personnes et des biens. Et la patronne des notaires met en garde : 'Aucun investisseur national ou étranger ne peut mettre son argent dans un pays où règne l'insécurité foncière. Dans ce contexte, il devient impérieux que tous les acteurs du foncier se retrouvent pour trouver les voies et moyens pour réduire les litiges fonciers'.

**ET SI ON EN PARLE**

Par Maurille AFERI

**Le secret des vertus du thé vert enfin élucidé**

**On ne compte plus les avantages associés à la consommation de thé vert. Dans une nouvelle étude, des chercheurs dévoilent les secrets de cette boisson. Cette découverte pourrait conduire à la mise au point de nouvelles thérapies médicamenteuses.**

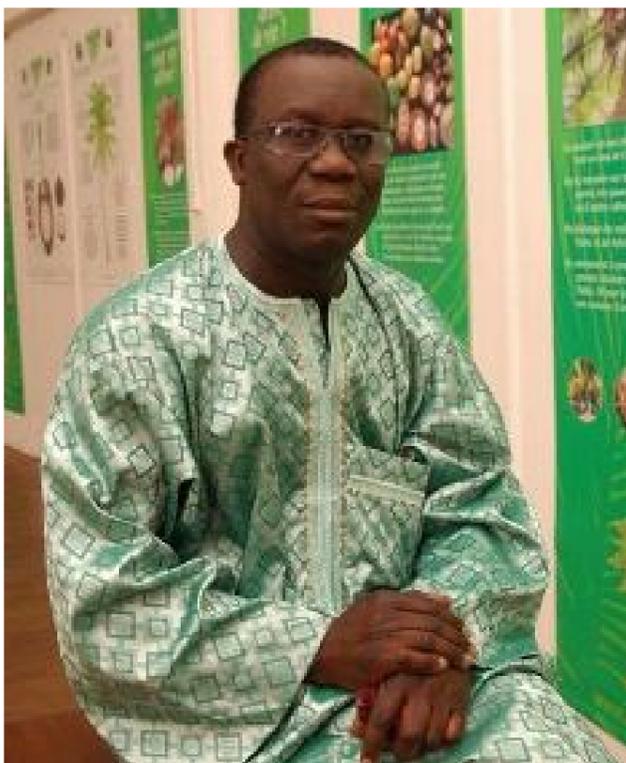
Certains gestes simples de la vie peuvent sérieusement améliorer la santé. Boire régulièrement du thé, et particulièrement du thé vert, serait particulièrement bénéfique. Au cours des années, les études ont progressivement démontré les bienfaits de cette boisson, utilisée depuis des milliers d'années en Chine et au Japon pour ses vertus sur la santé. On sait par exemple qu'elle réduit le risque d'accident vasculaire cérébral (AVC) et de certains cancers, améliore la mémoire et aurait même un effet protecteur contre la maladie d'Alzheimer et le virus du Sida. Des chercheurs de l'University Medical Center Schleswig-Holstein (Allemagne) se sont intéressés de près à ce phénomène. Leur analyse, publiée dans la revue Plos One, montre comment une molécule du thé améliore le métabolisme cellulaire et diminue les risques de développer diverses pathologies chez la souris.

La plupart des effets bienfaits du thé sont dus à des composés phénoliques appelés catéchines et en particulier à l'épigallocatechine-3-gallate (ECGC). En étudiant le rôle de cette molécule chez la souris, les scientifiques ont montré qu'elle inhibait la synthèse de la 11?-HSD-1, une enzyme impliquée dans la production d'une hormone stéroïde appelée cortisol. Cette dernière joue un rôle déterminant dans la régulation de nombreux processus physiologiques comme la tension artérielle, la fonction cardiovasculaire, le métabolisme des glucides et l'immunité. Une sécrétion prolongée de cortisol peut donc entraîner différents troubles comme l'hypertension, la diminution des défenses immunitaires, le diabète de type 2 et l'obésité.

Ces résultats permettent d'éclaircir le mystère des bienfaits du thé vert. Ils montrent comment l'ECGC présente dans cette boisson peut limiter la synthèse de cortisol et influencer le bien-être de l'organisme. Dans le futur, les auteurs souhaiteraient copier la nature et développer des molécules inhibitrices de la 11?-HSD-1. Selon eux, cela pourrait ouvrir la voie vers des traitements contre différentes maladies. De nombreuses études sont cependant nécessaires pour y parvenir.

**Institutions**

**Journée mondiale de la culture africaine en 2015**



John Ayité Dossavi

Faire rayonner l'art et la culture africaine, tel sera le but de la journée mondiale de la culture africaine dont la 1ère édition aura lieu le 24/01/15. Mais en attendant cette date, c'est à Namur que les initiateurs de cette manifestation se sont retrouvés pour un compte à rebours et une rencontre autour de la culture africaine.

Il s'agit de faire partager la culture africaine, selon le Togolais John Ayité Dossavi, le président du RAPEC (Réseau africain des promoteurs et entrepreneurs culturels). « Une culture qui vit en autarcie se meurt », a déclaré le Togolais à Namur.

Le Comité d'organisation est présidé par le Togolais, qui fait du lobbying pour la promotion de la culture sur le continent. Il ne se passe pas un jour sans qu'il parle de son financement par les pouvoirs publics.

John Ayité Dossavi est un acteur culturel, autrefois journaliste

animateur à Radio Fréquence Paris plurielle pendant 15 ans et aussi journaliste correspondant de plusieurs radios et magazines afro européens. Cela lui a permis de « se tourner vers les acteurs culturels connaissant leurs difficultés, leur galère ». Au moment de la création du RAPEC, il déclarait qu'il « est temps de réorganiser ce secteur pour permettre à ces acteurs culturels d'être reconnu comme des acteurs économiques d'être reconnu comme des acteurs qui participent à la vie de la cité, à l'évolution de notre continent ».

Reste à sa voir ce qu'on met réellement dans « culture africaine ». L'Afrique étant plurielle avec des réalités multiples, on se doute quelquefois qu'on n'ose parler de culture africaine. On n'a jamais parlé de la journée mondiale de la culture européenne ou de la culture américaine.

L'initiative est à apprécier.

**Edition**

**Un éditeur arrêté en Chine**

L'actuel numéro chinois Xi Jinping a fait de la lutte contre corruption son cheval de bataille, son programme est basé sur une politique de tolérance zéro, une « mani pulite » qui avait fait croire qu'il y aura quelque chose de nouveau dans l'empire du milieu.

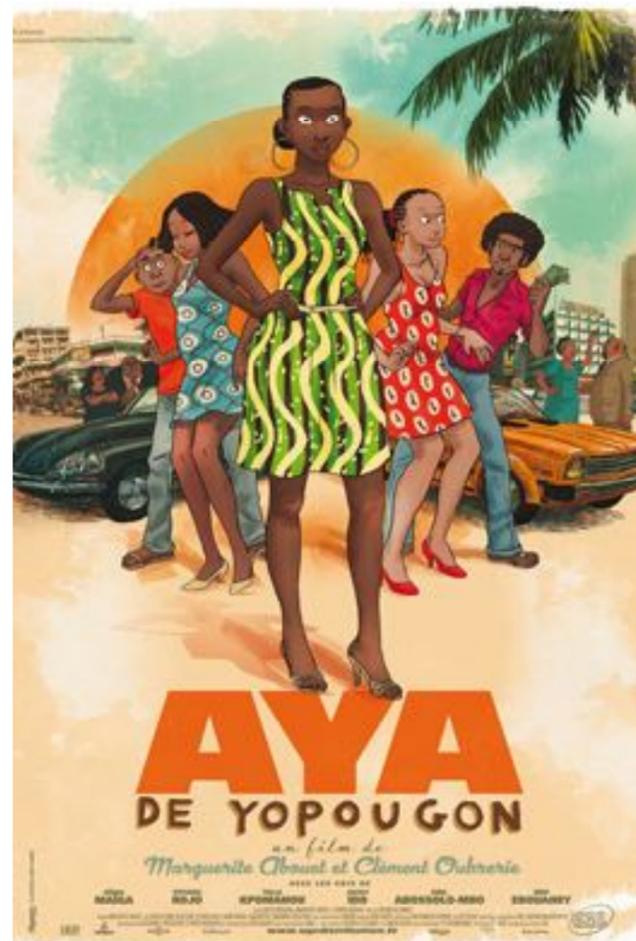
Non, il n'y aura de rien nouveau. Si au niveau politique, on combat la corruption en arrêtant par règlement de comptes des politiciens locaux, on ne permet pas aux écrivains et autres éditeurs de faire paraître des livres critiques sur la corruption, et peut-être la lutte.

C'est ainsi que Yao Wentian, éditeur de 73 ans et directeur de la maison d'édition hongkongaise Morning Bell Press, a été arrêté par la police chinoise. Selon sa famille, l'éditeur chinois aurait disparu le 27 octobre 2013, victime de ce qui semblerait être un coup monté. Des policiers l'auraient attiré à Shenzhen, ville frontalière de Hong Kong, afin de l'extrader vers la Chine. Le statut spécifique de Hong Kong (ancienne colonie britannique passée sous l'autorité chinoise en 1997) lui fait jouer d'une législation plus souple que celle en vigueur en Chine. Ainsi les éditeurs, en publiant leurs livres à Hong Kong, échappent plus facilement à la censure politique systématiquement pratiquée par les

autorités chinoises. À l'inverse, ces dernières sont obligées de composer avec les exceptions juridiques, comme celles observées à Hong Kong par exemple. L'on comprend alors mieux l'intérêt d'une extradition vers la Chine : les autorités chinoises ne pouvant enfreindre la législation hongkongaise. L'éditeur avait déjà signalé en 2012 le piratage de son compte gmail alors qu'il préparait la publication d'un livre critique sur l'ancien président chinois (Hu Jintao). De son côté, l'auteur, Yu Jie, n'est pas encore inquiété. Exilé aux États-Unis, il s'est livré à quelques commentaires : « Je pense que son travail sur le livre qui concerne Xi Jinping est la principale raison pour laquelle il a été arrêté ». L'ouvrage, Xi Jinping, le Parrain chinois, a été depuis retiré de la vente. Déjà en 2010, la publication de l'ouvrage de Yu Jie sur l'ancien premier ministre, Wen Jiabao, le meilleur acteur chinois, avait entraîné de vives réactions de Pékin, menaçant d'emprisonner l'auteur et l'éditeur. Malgré les difficultés et les menaces, Yu Jie et Yao Wentian avaient donc continué leur collaboration et le livre avait pu être édité. Mais cette fois-ci, Pékin a, semble-t-il, décidé de serrer la vis, si tant est que l'on puisse encore la visser davantage...

**Cinéma**

**Aya de Yopougon au Centre Mytro Nunya ce 1er février**



On l'a connu et aimé en bande dessinée, elle revient dans un dessin animé unique pour la première fois sur grand écran et en public à Lomé ! La BD Aya de Yopougon de Marguerite Abouet et Clément Oubrerie a été adaptée au cinéma et cela suscite beaucoup de sensations. Le film sera projeté au Centre culturel Mytro Nunya ce samedi 1er février.

Fin des années 1970, en Côte d'Ivoire à Yopougon, quartier populaire d'Abidjan. C'est là que

vit Aya, 19 ans, une jeune fille sérieuse qui préfère rester étudier à la maison plutôt que de sortir avec ses copines. Aya partage ses journées entre l'école, la famille et ses deux meilleures amies : Adjoua et Bintou, qui ne pensent qu'à aller gazer en douce à la nuit tombée dans les maquis. Les choses se gâtent lorsque qu'Adjoua se retrouve enceinte par mégarde. Que faire ?

Prix d'entrée : 1000 CFA.

**Dessin Animé**

**Zambezia, drôles d'oiseaux au Centre Mytro Nunya**

Au cœur de l'Afrique, au bord des majestueuses chutes Victoria, se dresse l'étonnante Cité des Oiseaux, Zambezia, perchée sur un baobab géant.

C'est là que se rend Kai, un jeune faucon qui vit isolé avec son père dans la brousse et rêve de connaître la ville. Débarquant en pleine

effervescence des préparatifs de la Fête du printemps, il rencontre entre autres Jed, un oiseau oisif et farceur ainsi que la belle Zoe.

A eux trois, ils vont découvrir que la cité est sous la menace d'une attaque et qu'ils sont les seuls à pouvoir en sauver les habitants.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
**Hugue Eric JOHNSON**

Directeur de la Rédaction  
**Jean AFOLABI**

Rédaction  
**Sylvestre D. Hervé AGBODAN Maurille AFERI Pater LATE Kossiwa TCHAMDJA Koffi SOUZA Alan LAWSON Abel DJOBO Tony FEDA**

Service photographie  
**Roland OGOUNDE**

Dessin-Caricature  
**LAWSON Laté**

Graphisme  
**BOGLAG.**

Faure Gnassingbé officialise le Fonds National de la Finance Inclusive

## Enfin! Du crédit aux plus pauvres

Face à l'instabilité des revenus des populations togolaises, le gouvernement a décidé d'opérer des choix stratégiques. D'où l'effectivité du Fonds National de la Finance Inclusive après une cérémonie de lancement présidée par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé à Kara le 25 janvier 2014. Dorénavant, les populations exclues des systèmes financiers classiques pourront satisfaire leurs besoins en produits financiers.

### Etonam Sossou

Aux regards du rapport de la Banque Mondiale qui estime à trois millions le nombre de togolais pauvres, une synergie d'actions de tous les acteurs s'impose afin de booster les différents secteurs de l'économie et propulser le développement. Comme l'a si bien dit Faure Gnassingbé, *qu'on ne peut pas développer un pays avec une population pauvre*, le Fonds National pour le Financement Inclusif, via les institutions de microfinance apporte de l'innovation dans l'offre des services et produits spécifiques visant l'intégration des pauvres dans le circuit productif. L'objectif visé par le gouvernement est de permettre aux populations à la base plus spécifiquement les femmes de faire des activités génératrices de revenus tout en mettant à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté. Aussi, le Fonds devra t-il réduire le nombre de togolais pauvres de 3 millions à 500 mille, d'ici 2018.

Le programme phare du projet concerne la petite épargne et le microcrédit destinés aux activités génératrices de revenus. Et, un programme relatif au crédit spécial à l'agriculture ou aux premiers



**Faure Gnassingbé, Président de la République lors de la cérémonie** projets des jeunes font partie des axes stratégiques de ce projet. Il va en outre, renforcer les capacités des institutions financières sur l'organisation des services d'épargne, de crédit, de transfert d'argent et d'assurance adaptés aux besoins des populations à la base.

Selon les représentants des institutions internationales (Banque Mondiale, PNUD, BAD), présents à la cérémonie de lancement, la finance inclusive s'est illustrée comme un moyen efficace et pertinent pouvant concourir à la réalisation des défis de lutte contre la pauvreté et du développement à la base. Elle bénéficie d'une légitimation internationale depuis la déclaration de l'année 2005 comme année internationale du

microcrédit par les Nations Unies. C'est cette option qu'a fait le Gouvernement du Togo depuis octobre 2013, sous le leadership du Président, Faure Gnassingbé, en plaçant la finance inclusive au cœur de la politique de développement et des stratégies de réduction de la pauvreté. La vision du Gouvernement togolais étant de construire un secteur financier solide, dans lequel le secteur microfinancier s'articule parfaitement au secteur financier global et faisant jouer à la finance, un rôle prépondérant dans la lutte contre la pauvreté à travers l'autonomisation socio-économique des populations.

### L'exemple béninois

En effet, depuis 2006, le Fonds National de la Microfinance (FNM)



Vue partielle de l'assistance

a été créé, suite à une concertation nationale du Gouvernement avec tous les acteurs du secteur, pour fonctionner comme un important dispositif dans l'accompagnement du secteur pour la recherche de solutions idoines aux problèmes majeurs que rencontre le secteur. Il s'est dès lors inscrit dans une dynamique pour l'accomplissement de sa mission en renforçant à chaque étape, son positionnement stratégique dans

l'architecture financière à travers la pertinence de ses interventions et le professionnalisme qui entoure sa gestion. De remarquables progrès ont été notés, faisant du FNM le principal bras financier de l'Etat dans la mise en œuvre du Document de Politique du Développement de la Microfinance au Bénin, suivant le principe cardinal de «faire-faire». «Le FNM traduit la vision holistique de l'inclusion financière impliquant

un écosystème qui fonctionne aussi bien pour les pauvres que pour les micros entrepreneurs porteurs de projets à fort potentiel de croissance », a affirmé M. Jean Kpanti Directeur du FNM, présent à Kara pour soutenir cette nouvelle initiative togolaise. En sept années de parcours, beaucoup d'efforts ont été fournis pour combler les attentes des divers acteurs, tant à travers la qualité des interventions que la diversification des produits. Au regard des insuffisances relevées, des ébauches de solutions ont été trouvées grâce aux diverses contributions. Cela a permis au Bénin s'inscrire dans la démarche qualité sur un style de management normatif, toute chose qui a valu au FNM, après avoir été certifié ISO 9001 : 2008 en 2012 et d'être qualifié, lors de son audit de surveillance N°1 en juillet 2013, comme «l'étalon national en matière de management de la qualité».

### Le veuvage

## Le prétexte de la tradition

Rester des jours entiers en face d'un mur, la tête baissée, le visage et le corps recouverts de boue et de poussière. Marcher pieds-nus. Dormir sur une natte de fortune. Ne pas adresser la parole aux hommes ni les regarder. N'avoir de contact qu'avec des veuves qui décident de vos heures de bain et de repas, quand vous n'en êtes pas privée. Pleurer sous la dictée des belles-sœurs qui quelquefois vous insultent, vous reprochent d'avoir vécu heureuse avec votre époux, vous donnent des coups à cause de votre coiffure trop belle ou de votre tenue trop propre à leur goût. Être quelquefois obligée de devenir l'épouse d'un beau frère. La liste est longue des humiliations et des souffrances infligées aux veuves au nom de la tradition.

Toutefois, certaines tiennent tête à la belle-famille et réussissent à éviter les maltraitances. «Après l'enterrement de mon mari, des beaux-frères sont venus me voir pour me demander de devenir l'épouse de mon bel oncle. J'ai refusé catégoriquement et je les ai chassés de ma maison. Ils sont partis et ne sont plus jamais revenus ! », explique une veuve qui a requis l'anonymat.

Le combat contre les abus de certains membres de la belle-famille est cependant dur et inégal. Et, si certaines résistent, d'autres finissent par céder. Yolande dit avoir refusé de pleurer debout

dans la rue, mais avoue avoir subi des sévices de la part des cousines du défunt. « Elles m'ont recouverte de poussière et m'ont mis de la boue au visage ». Après l'enterrement, poursuit-elle, « à 4 h du matin, elles nous ont amenées, mes coépouses et moi, à la rivière pour nous laver. Comme j'avais des cheveux défrisés, elles m'ont insultée et m'ont obligée à payer 25 000 Fcfa pour me les couper. L'eau dans laquelle nous étions lavées était très sale. Il y avait des immondices et même un poulet mort en décomposition... »

Le veuvage est en principe pour celui ou celle qui l'observe une expression d'amour pour le défunt. On reconnaît toutefois que quelques uns abusent et profitent de la coutume pour exercer une certaine brimade sur la belle sœur. Cette tradition n'est pas celle laissée par nos ancêtres. Interrogée sur cette question, Ruth, une femme qui ignore les règles traditionnelles du veuvage, estime que certaines méritent ces mauvais traitements. Souvent, juge-t-elle, « si de son vivant l'homme délaisse sa famille pour ne s'occuper que de sa femme. Si celle-ci est mauvaise de caractère, si elle reçoit mal les parents du mari, elle leur complique la vie. C'est normal qu'à leur tour ils le lui fassent payer ! ».

Généralement, les veuves maltraitées ne vont pas se plaindre

au tribunal. Les veuves, même celles qui sont instruites, ne vont pas au tribunal parce qu'elles ont peur de la sorcellerie. Il faut se protéger et protéger les enfants contre les mauvais sorts, mais aussi sauver son honneur, parce que la belle-famille est capable de faire courir des bruits d'infidélité sur vous.

Pour aider ces veuves, l'action des Eglises et des associations est mise à contribution. « Comme je suis catholique, explique l'une de ces femmes, des sœurs de l'Eglise sont venues à la veillée. Voyant l'état dans lequel on m'avait mise, elles ont demandé à ma belle-sœur également catholique de dire à ses cousines de ne plus me maltraiter sinon elle serait excommuniée. Grâce à l'Eglise, les sévices n'ont duré qu'une journée ». Leur travail consiste à conseiller les veuves, pour qu'elles apprennent à réintégrer la société et à bien encadrer leurs enfants. Elles sont envoyées parfois chez le prêtre qui prie pour elles, ensuite, si elles le souhaitent, on organise pour elles un retrait de deuil et même des bains de purification.

Certains adoucissent les rituels. D'autres s'en passent tout simplement et ne s'en portent pas plus mal pour autant. François, veuf, raconte son expérience non sans une certaine ironie : « Moi, j'ai refusé de faire ces rites et je ne suis pas mort ».

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°265 DE LOTO KADOO DU 17 JANVIER 2014

Merci de prendre part au tirage de LOTO KADOO de ce vendredi 24 Janvier 2014, le tirage de Loto Kadoo que nous assistons porte le N° 266. Conformément aux règles du Loto Kadoo, le tirage de ce jour se fera avec bonus.

Au tirage précédent, la LONATO a encore fait le bonheur de milliers de parieurs, avec des gros lots et des lots intermédiaires remportés dans plusieurs régions du pays.

A LOME, les points de vente 3410, 60335, 9031, 50230, 70033, 90026, 70037 et 90027 ont recensé en tout deux lots de 500.000F CFA, quatre lots de 750.000F CFA, un gros lot de 1.500.000F CFA et un super gros lot de 4.250.000F CFA.

A BADOU, ANIE et DAPAONG, ce sont trois lots de 500.000F CFA et un lot de 600.000F CFA gagnés auprès des opérateurs 2121, 2455, 2426 et 10101, qui ont fait le bonheur des parieurs.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

## LOTO KADOO

Résultats du tirage N°266 de Loto Kadoo du Vendredi 24 Janvier 2014

Numéro de base

90 30 80 18 10

Numéros bonus

36 20

## LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 676 de Lotto Diamant du lundi 27 Janvier 2014

Numéro de base

\*\* \*\* \*\* \*\* \*\*